



ACTUALITES EN BREF DU JEUDI

- Ban lance un appel au calme suite aux informations faisant état de frappes israéliennes contre la Syrie
- ONU-Femmes préoccupé par la montée des violences contre les femmes en Égypte
- Occupation israélienne: une mission d'établissement des faits révèle l'ampleur des violations des droits des Palestiniens
- Kenya: le Secrétaire général adjoint Feltman souligne l'importance d'élections pacifiques et transparentes
- Inde : Navi Pillay salue l'élan en faveur de l'abolition de l'«ébouage manuel»
- Un groupe d'experts de l'ONU encourage la Grèce à améliorer les conditions de détention des demandeurs d'asile
- Sous-financé, le Haut Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme en appelle à la générosité des donateurs

Ban lance un appel au calme suite aux informations faisant état de frappes israéliennes contre la Syrie



Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon. Photo:ONU/Evan Schneider

31 janvier - Prenant note avec une « profonde préoccupation » des informations selon lesquelles des frappes aériennes auraient été lancées par Israël contre la Syrie, le Secrétaire général de l'ONU a appelé jeudi toutes les parties à prévenir l'escalade des tensions au Moyen-Orient.

L'armée syrienne affirme qu'un avion de chasse israélien aurait pris pour cible un centre de recherche scientifique basé à Jamraya, au nord-ouest de Damas, tuant deux personnes et en blessant cinq autres.

« Le Secrétaire général note avec une profonde préoccupation les informations faisant état de frappes aériennes israéliennes en Syrie. Pour l'instant, les Nations Unies n'ont pas de détails sur l'incident signalé et ne sont pas en mesure de vérifier de manière indépendante les circonstances dans lesquelles il se serait produit », précise une note adressée par le bureau du porte-parole de M. Ban.

« Le Secrétaire général appelle toutes les parties concernées à prévenir les tensions ou leur escalade et à scrupuleusement respecter le droit international, en particulier en ce qui concerne l'intégrité territoriale et la souveraineté de tous les pays de la région. »

Les autorités syriennes ont protesté auprès de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), dont le mandat est de surveiller le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie dans le Golan syrien, contre le passage d'avions israéliens au-delà de la ligne de séparation.

« La FNUOD n'a pas constaté le passage d'avions au-dessus de la ligne de séparation et, par conséquent, n'est pas en mesure de confirmer l'incident », a déclaré à la mi-journée le porte-parole adjoint du Secrétaire général, Eduardo Del Buoy, à New York. « La FNUOD a également signalé de mauvaises conditions météorologiques. »



Les allégations des autorités syriennes sont le dernier développement en date du conflit en Syrie, qui a fait plus de 60.000 morts depuis le début du soulèvement contre le régime du Président Bachar Al-Assad début 2011 et jeté quatre millions de personnes dans la détresse humanitaire.

Par ailleurs, le Secrétaire général a salué aujourd'hui la déclaration faite tout récemment par l'un des chefs de l'opposition armée, Mouaz al-Khatib, qui serait prêt à dialoguer, sous certaines conditions, avec des représentants du gouvernement syrien.

Comme le Représentant spécial conjoint des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, Lakhdar Brahimi, M. Ban a dit à plusieurs reprises que les niveaux de souffrance et de destruction atteints en Syrie étaient devenus intolérables.

« Ils continuent d'appeler toutes les parties à la cessation des violences, à un règlement négocié du conflit et à l'ouverture d'un processus crédible susceptible de susciter un changement véritable, une rupture nette avec le passé, capable de répondre aux aspirations démocratiques légitimes du peuple syrien », précise la note du bureau du porte-parole destinée aux médias.

ONU-Femmes préoccupé par la montée des violences contre les femmes en Égypte



31 janvier - La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a exprimé jeudi sa profonde préoccupation devant l'escalade des violences contre les femmes en Égypte. Elle se déclare très « perturbée » par la gravité des attaques perpétrées contre des manifestantes lors de la commémoration du deuxième anniversaire du soulèvement populaire de février 2011.

« ONU-Femmes est profondément troublé par la gravité des récentes attaques commises contre des femmes, y compris les signalements d'agressions sexuelles, dont beaucoup se sont produits sur la place Tahrir, là même où les femmes s'étaient ralliées aux hommes pour contribuer ensemble à un avenir meilleur pour leur pays », indique Michelle Bachelet dans un [communiqué de presse](#).

Environ 25 femmes auraient fait l'objet, vendredi dernier, d'agressions sexuelles sur la place Tahrir, en plein centre du Caire, la capitale égyptienne, au cours d'un rassemblement. Dans certains cas, ces agressions auraient été d'une violence sans précédent, a relevé de son côté le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui déplore l'incapacité des autorités à prévenir de tels incidents ou à faire comparaitre les suspects devant la justice.

Des dizaines de milliers de personnes auraient défilé contre le Président de l'Égypte, Mohammed Morsi, deux ans après les manifestations gigantesques qui avaient conduit au renversement de son prédécesseur, Hosni Moubarak, et inauguré une période de transition vers un régime démocratique.

Selon les médias, des dizaines de personnes ont été tuées dans la récente vague de protestations et plus d'un millier d'autres blessées. Devant l'escalade des violences, M. Morsi a déclaré l'état d'urgence pour une période de 30 jours, ainsi qu'un couvre-feu dans les quartiers d'Ismaïlia, de Suez et de Port-Saïd.

Mme Bachelet appelle maintenant les dirigeants égyptiens à adopter des lois et des mécanismes juridiques afin de garantir la protection des femmes et des enfants, et à promouvoir les droits de l'homme pour l'ensemble de la population.

« En tant que moteur de la société civile, les femmes continuent de faire pression pour que soient respectés leurs droits et leur pleine participation aux processus de prise de décisions qui touchent tous les Égyptiens, de même que les principes de la révolution par les plus hauts dirigeants du pays », ajoute la Directrice exécutive.

Occupation israélienne: une mission d'établissement des faits révèle l'ampleur des violations des droits des Palestiniens



Les enfants palestiniens de Cisjordanie souffrent du stress lié à la pauvreté et à l'occupation israélienne. Photo: UNRWA

31 janvier - La mission internationale indépendante d'établissement des faits chargée d'étudier l'impact des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés a publié jeudi un rapport, qui conclut que les droits des Palestiniens sont bafoués par l'existence même de ces activités de peuplement.

Interdépendantes, les violations constatées par les membres de cette mission s'inscrivent dans le cadre d'un schéma généralisé, caractérisé principalement par le déni du droit à l'autodétermination et des discriminations systématiques qui s'exercent quotidiennement envers le peuple palestinien.

Depuis 1967, les gouvernements israéliens successifs ont ouvertement mené, directement participé à et exercé un contrôle absolu sur la planification, la construction, le développement, la consolidation et l'incitation à la construction des colonies de peuplement, affirme le rapport.

« Conformément à l'article 49 de la quatrième Convention de Genève, Israël doit cesser toute activité de peuplement dans les colonies et ce, sans conditions préalables », affirme dans un communiqué de presse Christine Chanet, qui préside cette mission internationale établie en juin 2012 par le Conseil des droits de l'homme.

Le rapport explique que les colonies de peuplement sont établies pour le bénéfice exclusif des Israéliens juifs. Elles sont maintenues et développées au travers d'un « système de ségrégation complet » entre les colons et le reste de la population des territoires palestiniens occupés, soutenu et facilité par un contrôle militaire et un maintien de la sécurité stricts, qui s'exercent au détriment des droits du peuple palestinien.

« Nous appelons aujourd'hui le gouvernement d'Israël à veiller à ce que les auteurs de violations soient tenus pour responsables de leurs actes, à mettre fin à l'impunité et à faire rendre la justice pour toutes les victimes », a exhorté Asma Jahangir, membre de la mission.

D'après le rapport, Israël commet de graves violations du droit à l'autodétermination et du droit humanitaire. Il souligne aussi que le Statut de Rome donne juridiction à la Cour pénale internationale (CPI) sur le transfert de populations dans les territoires palestiniens occupés.

« L'ampleur des violations commises par Israël s'agissant de la dépossession de terres, des évictions, des démolitions de logement et des expulsions de Palestiniens confirment le caractère généralisé de ces violations. La violence et l'intimidation à l'encontre des Palestiniens est motivée par le désir de chasser les populations locales de leurs terres, permettant ainsi l'expansion des colonies de peuplement », estime Unity Dow, également membre de cette mission.

Le rapport indique par ailleurs que les entités privées ont aussi permis et facilité la construction des colonies de peuplement, autant directement qu'indirectement, et en ont tiré profit.

Kenya: le Secrétaire général adjoint Feltman souligne l'importance d'élections pacifiques et transparentes



Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman. Photo: Union africaine

31 janvier - Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a souligné jeudi la nécessité pour le gouvernement et le peuple du Kenya de veiller au bon déroulement des élections générales, prévues en mars 2013, qui doivent être « crédibles, pacifiques et transparentes ».

« Les élections kényanes seront suivies avec beaucoup d'attention à travers le monde », a souligné Jeffrey Feltman, actuellement en déplacement à Nairobi, la capitale du pays.

« Permettez-moi de saisir cette occasion pour appeler tous les Kényans à exercer leur droit démocratique et à prendre part activement – mais pacifiquement – à ce scrutin », a-t-il déclaré. « Permettez-moi aussi de souligner la responsabilité qui incombe à tous les dirigeants, à tous les niveaux, de respecter les mécanismes juridiques et d'adresser un message clair aux partisans de tous bords : la violence sous toutes ses formes sera jugée inacceptable ».

Le Secrétaire général adjoint, qui supervise l'assistance électorale prêtée par les Nations Unies à travers le monde, a salué les autorités pour l'état d'avancement des préparatifs, soulignant la disposition de l'Organisation à continuer de fournir le soutien financier et l'expertise technique requises dans le cadre de ce processus.

Au cours de sa visite, M. Feltman s'est entretenu avec le Président de la commission électorale nationale, un organe auquel il a rendu hommage pour avoir parachevé en un temps record la phase d'inscription sur les listes électorales, ainsi que pour les efforts qu'elle a déployés afin de prévenir les violences.

Les élections générales précédentes au Kenya s'étaient déroulées en décembre 2007. Elles avaient été suivies d'un bain de sang, dans lequel plus de 1.100 personnes avaient trouvé la mort, 3.500 avaient été blessées et près de 600.000 contraintes au déplacement.

Inde : Navi Pillay salue l'élan en faveur de l'abolition de l'«ébouage manuel»



Des femmes Dalit, aux abords du village de Chakrapanpur, dans le district de Varanasi, brandissent leurs cartes de travail. Photo: Leena Patel/UN Women

31 janvier - La Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, a salué jeudi les récentes mesures prises par le gouvernement de l'Inde en vue d'éradiquer la pratique de l'« ébouage manuel », considérée comme une forme de discrimination fondée sur les notions de genre et de caste.

L'« ébouage manuel » désigne la tâche, réservée aux femmes Dalit, consistant à retirer les excréments humains des latrines et des conduites d'égout. En novembre dernier, des milliers de femmes issues de cette « sous-caste » d'« intouchables », ont entamé une marche nationale de 63 jours pour demander l'éradication de cette pratique dégradante et leur réhabilitation. Cette marche, qui a couvert 200 districts dans 18 états de l'Inde, s'achèvera jeudi dans la capitale New Dehli.

« Je félicite les efforts vigoureux des organisateurs et de tous les participants – en particulier les milliers de femmes émancipées– qui ont marché à travers tout le pays pour soutenir celles qui sont toujours contraintes de se livrer à cette pratique dégradante », a déclaré Mme Pillay.

« De par sa nature même, l'ébouage manuel a contribué à la perpétuation d'un cycle de stigmatisation et d'aliénation », a-t-elle expliqué, en rappelant que cette occupation « profondément malsaine, répugnante et dépourvue de la moindre dignité » était réservée aux Dalit en raison de l'ostracisme dont elles sont victimes.

Encouragé de constater que la marche a bénéficié d'un large soutien à travers toute la société indienne, la Haut Commissaire a plaidé en faveur de l'abolition pure et simple de cette activité, qui n'a pas selon elle sa place dans l'Inde du 21^{ème} siècle.

En septembre dernier, un projet de loi prévoyant l'interdiction de l'ébouage manuel et la réinsertion de ceux et celles qui sont contraints de s'y livrer a été présenté par le Ministre de la justice sociale et de l'autonomisation de l'Inde au Parlement. Ce texte s'appuie sur un solide cadre législatif déjà promulgué, qui interdit l'« intouchabilité » et le travail servile, et fournit une définition très complète de l'ébouage manuel.

« L'Inde est déjà dotée d'un cadre juridique remarquable pour légiférer sur les discriminations fondées sur la notion de caste. L'élément déterminant de ce nouveau projet de loi est la reddition de comptes et la mise en œuvre des mesures qu'il prévoit. Il est également crucial que les ressources adéquates soient mises à disposition pour permettre la réinsertion des personnes émancipées », a prévenu Mme Pillay.

« C'est le seul moyen pour ces populations grossièrement exploitées de retrouver un environnement professionnel plus sain et digne et d'avoir finalement une opportunité concrète d'améliorer leurs vies et celles de leurs enfants et des générations à venir », a-t-elle ajouté.

Un groupe d'experts de l'ONU encourage la Grèce à améliorer les conditions de détention des demandeurs d'asile



Des files d'attentes de migrants dans une rue d'Athènes, en Grèce. Photo: HCR/K. Kehayioy

31 janvier - Un groupe d'experts indépendants des Nations Unies a appelé jeudi la Grèce à améliorer les conditions de détention des migrants et à appliquer avec diligence une législation récemment promulguée pour renforcer les procédures de demande d'asile.

« Dans la plupart des centres où nous nous sommes rendus, les conditions de détention sont loin de respecter les normes internationales des droits de l'homme, notamment en raison d'une surpopulation alarmante », a noté Vladimir Tochilovsky, l'un des membres du Groupe de travail sur la détention arbitraire, lors de la conférence de presse qu'il a donnée à Athènes.

Le Groupe, qui vient de conclure une mission de 11 jours en Grèce, a constaté par exemple que des personnes en détention provisoire partageaient les mêmes cellules que des individus jugés et condamnés, ou que des migrants en situation irrégulière étaient incarcérés avec des criminels, au mépris des normes internationales pertinentes, mais aussi de la loi grecque elle-même.

« Les détenus sont incarcérés pendant des mois dans des stations de police ou de gardes-frontières, alors que ces locaux ne sont prévus que pour des détentions d'une durée maximale de 24 heures », a poursuivi M. Tochilovsky. « La situation touche également le droit des personnes en détention provisoire de préparer correctement leur défense judiciaire alors que ces locaux sont privés de pièces leur permettant de communiquer avec leurs avocats. »

Au cours de cette visite, le groupe de travail a rencontré des détenus, découvrant que peu d'entre eux étaient informés de leurs droits à une assistance juridique gratuite.

Les experts ont également relevé le manque d'examen judiciaire, ainsi que la durée excessive des détentions, qui relèvent de la privation arbitraire de liberté. « L'emprisonnement de migrants ou d'un demandeur d'asile jusqu'à 18 mois, dans des conditions parfois pires que celles de prisons normales, peut être assimilé à une forme de punition contre une personne qui ne s'est pas rendue coupable d'un crime », a expliqué l'expert.

Le groupe s'est entretenu avec les autorités grecques, ainsi qu'avec des représentants des milieux juridiques, de la société civile et d'organisations internationales. Ils ont également été autorisés à visiter des centres de détention à Athènes, Alexandroupolis, Orestiada, Komotini, Soufli, Thessalonique et sur l'île de Samos.

M. Tochilovsky a toutefois salué l'adoption récente de réformes législatives, rendant hommage au gouvernement pour la

création d'un département chargé de l'encadrement des procédures de demandes d'asile, qui sera indépendant de la police et administré par des personnels civils spécialisés.

Les experts indépendants, ou rapporteurs spéciaux, sont nommés par le Conseil des droits de l'homme afin d'examiner la situation dans un pays donné ou une question spécifique, quel que soit le pays. Les experts ne font pas partie du personnel des Nations Unies et ne sont pas rémunérés pour leur travail, qu'ils effectuent à titre bénévole.

Sous-financé, le Haut Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme en appelle à la générosité des donateurs



La Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay.
Photo: ONU/Jean-Marc Ferré

31 janvier - Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ne sera pas en mesure de relever les défis actuels à moins que les bailleurs de fonds ne versent les 130,4 millions de dollars dont il a besoin en 2013, a prévenu jeudi Navi Pillay.

« Notre budget pour 2013 a déjà été amputé de 12% – soit 17 millions de dollars », a précisé la Haute Commissaire Navi Pillay, qui présentait à Genève un appel afin de financer cet organe confronté à une pénurie de fonds depuis trois ans.

« Par conséquent, 46 postes ont dû être supprimés ou gelés, une décision qui amoindrira considérablement notre capacité relever les défis qui se posent à l'heure actuelle, tels que la discrimination, les changements climatiques, les questions relatives à la pandémie du VIH/sida, la protection des militants des droits de l'homme ou encore le soutien à divers organes des droits de l'homme. »

Mme Pillay a exhorté les donateurs à garder à l'esprit l'importance d'investir durablement dans les droits humains, soulignant que son Bureau serait en mesure de donner une suite favorable à davantage de requêtes.

« Nous prenons des décisions stratégiques, de long terme, pour travailler dans des pays et sur des questions qui ne feront pas la une des journaux, mais pour lesquelles nous espérons obtenir des résultats concrets, notamment en veillant à ce que des problèmes spécifiques ne dégénèrent pas en crises majeures. »

« Il y a un paradoxe perturbant à constater que lever des fonds pour répondre à des situations de crise semble plus facile que lever des fonds pour empêcher ces mêmes crises d'éclater », s'est étonné la Haut Commissaire. « Imaginez les souffrances, destructions et pertes de vie qui auraient pu être épargnées si nous avions été en mesure de prévenir ou d'atténuer certaines des crises qui font rage dans le monde aujourd'hui. »

Cette année marque le 20^{ème} anniversaire de la création du Haut Commissariat aux droits de l'homme, qui constitue le point focal de toutes les activités onusiennes en matière de droits de l'homme, dont il surveille le plein respect au regard des traités et autres instruments juridiquement contraignants qui forment le socle du droit international pertinent.

Dans l'appel qu'elle a lancé jeudi, Mme Pillay a souligné la nécessité pour les gouvernements d'intégrer les principes fondamentaux des droits de l'homme dans les plans nationaux de développement et d'établir des mécanismes de reddition de comptes et de justice transitionnelle pleinement opérationnels.

Elle a également exhorté la communauté internationale à s'engager plus concrètement auprès des organes de traité, expliquant qu'un tel soutien permettrait aux politiques et aux lois conformes aux normes internationales, ainsi qu'aux institutions indépendantes nationales, de gagner en autorité et en légitimité.